

Finances**REF : DAF2012052****Signataire : MP**Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2013**EXPOSE :**

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le budget total d'investissement 2012 hors remboursement de la dette s'élevait à 51,2 M€.

En, conséquence, le montant total des crédits provisoires 2012 ne peut excéder 12,8 M€.

Un montant total de 12,1 M€ de crédits provisoires est soumis à l'approbation du conseil municipal ainsi réparti par chapitres ou opérations budgétaires :

Pour les dépenses hors opérations d'équipement

Chapitre	Libellé chapitre	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles	5 000 €
4541099	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	125 000 €

Pour les dépenses relatives aux opérations d'équipement

N° opération	Libellé opération	Montant autorisé
050	Travaux d'entretien des bâtiments	296 400 €
051	Traitements des espaces extérieurs	20 000 €
060	Sécurisation des bâtiments	95 000 €
062	Programme accessibilité handicapés	30 000 €
063	METP Centre nautique	73 800 €
064	Contrat d'exploitation du chauffage	100 000 €
070	Parc informatique	138 500 €
071	Parc de véhicules	10 000 €
072	Mobilier et matériel de bureau des services	35 000 €
073	Matériel technique et outillage	46 000 €
074	Matériel et mobilier scolaires	25 000 €
081	Portage foncier	1 555 000 €
083	Etudes	35 000 €
084	Travaux de démolition	25 000 €
102	Conservatoire à rayonnement régional	4 800 000 €
104	Groupe scolaire Henri Barbusse	3 280 000 €
106	Clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus	380 000 €
112	Maison des solidarités	10 000 €
118	Espace Famille	962 000 €
121	Centre social du Landy	50 000 €
122	Groupe scolaire 2015	50 000 €
123	Usine du Film Amateur	60 000 €
125	Rénovation du stade André Karman	30 000 €

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012052

Signataire : MP

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2013

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-1,

Vu le budget communal 2012,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire, dans l'attente et jusqu'au vote du budget primitif 2013 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Dépenses hors opérations d'équipement

Chapitre	Libellé chapitre	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles	5 000 €
4541099	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	125 000 €

Dépenses relatives aux opérations d'équipement

N° opération	Libellé opération	Montant autorisé
050	Travaux d'entretien des bâtiments	296 400 €
051	Traitement des espaces extérieurs	20 000 €
060	Sécurisation des bâtiments	95 000 €
062	Programme accessibilité handicapés	30 000 €
063	METP Centre nautique	73 800 €
064	Contrat d'exploitation du chauffage	100 000 €
070	Parc informatique	138 500 €
071	Parc de véhicules	10 000 €
072	Mobilier et matériel de bureau des services	35 000 €
073	Matériel technique et outillage	46 000 €
074	Matériel et mobilier scolaires	25 000 €
081	Portage foncier	1 555 000 €
083	Etudes	35 000 €
084	Travaux de démolition	25 000 €
102	Conservatoire à rayonnement régional	4 800 000 €
104	Groupe scolaire Henri Barbusse	3 280 000 €
106	Clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus	380 000 €
112	Maison des solidarités	10 000 €
118	Espace Famille	962 000 €
121	Centre social du Landy	50 000 €
122	Groupe scolaire 2015	50 000 €
123	Usine du Film Amateur	60 000 €
125	Rénovation du stade André Karman	30 000 €

Pour le Maire

L'adjoint délégue

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégue